LES HOUCHES
MONT-BLANC

Arrêté TEMP n° 22/081

REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la Commune des HOUCHES (Haute-Savoie) ;

VU le Code Général des Collectivités Locales et le Code des Communes
VU le Code de la Route, notamment ses articles R36, R37.1 et R 225
VU les articles R26, alinéa 3 et 15, et R28 du Code Pénal
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière
VU la demande présentée par les services techniques de la Mairie des Houches, sollicitant la fermeture du GR5 depuis le Fouilly jusqu'au Crêt, pour chutes de blocs depuis le domaine privé.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers.

ARRETE

Article 1.- L'accès au GR5 est fermé depuis le Fouilly jusqu'au Crêt.

Du mardi 03 mai au jeudi 30 juin 2022

Article 2. - Ces prescriptions seront indiquées au moyen de panneaux conformes aux instructions ministérielles sur la signalisation.
L'arrêté n'entrera en vigueur qu'après la mise en place de la signalisation par l'entreprise.

Article 3. - Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Article 4. - Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour abus de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 5. - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Chamonix,
- Monsieur le Chef du Centre de secours des Houches,
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,
- Madame la Directrice des Services Techniques,
- Le service piste et sentiers.

chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Affichage en Mairie des Houches
Du 05.05.22
Au _____

Fait aux Houches,
Le 03 mai 2022

Par délégation,
Le 1er Maire Adjoint
Patrick VIALE

MAIRIE DE LES HOUCHES (Haute-Savoie)

VALLÉE DE CHAMONIX MONT-BLANC

ARRETE DE FERMETURE DU GR5 DEPUIS LE FOUILLY AU CRET
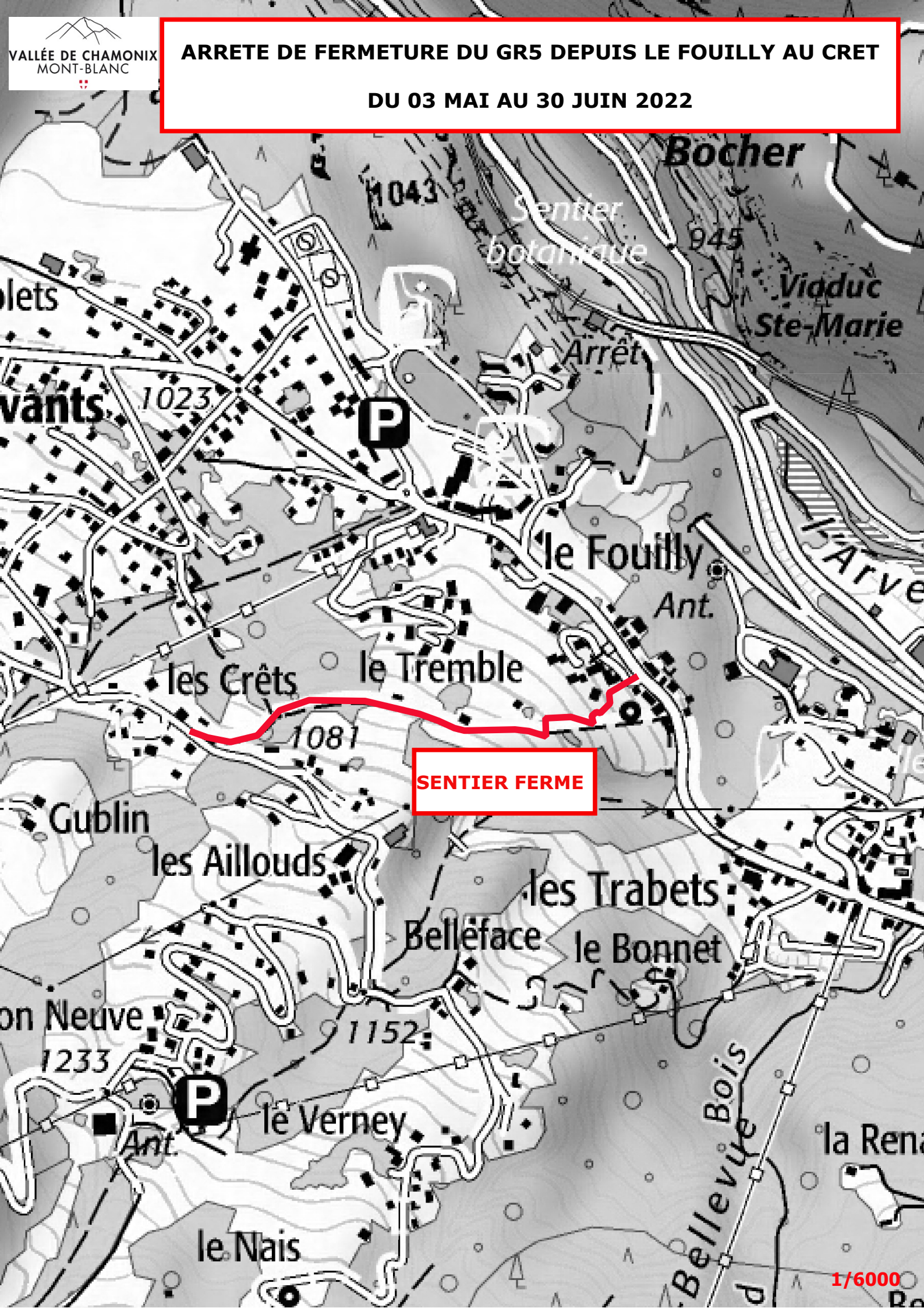
DU 03 MAI AU 30 JUIN 2022